

15 sep 2017 -16:54

Appartient à Conseil des ministres du 15 septembre 2017

Accord de coopération relatif au développement d'un système digital de comptabilisation des bulletins de vote papier

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région wallonne et l'Autorité flamande relatif au développement d'un système d'aide à la comptabilisation digitale des bulletins de vote papier.

Ce projet d'accord de coopération envisage le lancement d'un marché public conjoint relatif au développement d'un système d'aide à la comptabilisation digitale des bulletins de vote papier. Le marché est composé des deux postes suivants :

- Poste 1 (tranche ferme) : Développement du nouveau système d'aide à la comptabilisation digitale des bulletins de vote papier
- Poste 2 (tranche conditionnelle) : Contrat-cadre relatif à l'utilisation du nouveau système d'aide à la comptabilisation digitale des bulletins de vote papier et à la maintenance évolutive de celui-ci, pour lequel l'Etat belge fonctionnera comme une centrale d'achats

Ce contrat-cadre aura une durée de 5 ans (avec prolongation possible de 5 ans), afin de permettre l'utilisation du nouveau système sur deux élections (en 2018 et 2024 pour les entités fédérées lors des élections communales et en 2019 et 2024 pour l'Etat fédéral lors des élections simultanées).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>